

# CHATEAU DE FLESSELLES

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**EXPOSITION du 1<sup>er</sup> au 10 mai 2020**



Siège Social – Musée de Picardie  
15-17, rue de la Dodane 80000 AMIENS  
<http://lesamisdesarts-delasomme.com>  
[lesamisdesartsdelasomme@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdelasomme@gmail.com)

**À lire attentivement**  
**Écrire lisiblement SVP**

à retourner pour le **10 mars 2020** dernier délai.  
à : Les Amis des arts de la Somme 15/17 rue de la Dodane - 80000 Amiens

NOM - Prénom :

Adresse : .....

Tél : ..... Email :

Portable : ..... Site Internet :

N° de Siret : .....

Souhaitez-vous que votre adresse Email (ou Site) figure sur le catalogue ? OUI  NON

**Format libre – la totalité de vos œuvres doit tenir dans une surface de 2 m de hauteur sur 1.20 m de largeur**

TITRE DE L'ŒUVRE <i>mettre un X dans la colonne suivante pour l'œuvre du Concours sur le thème</i> " LES ARBRES "	Concours	TECHNIQUE	FORMAT LIBRE ESPACE MAX 1.20m(L) X 2 m (H) Cadre compris	PRIX
1 -				€
2 -				€
3 -				€
4 -				€
5 -				€
6 -				€

PERMANENCES	14 h à 16 h	16 h à 18 h
Samedi 2/05		
Dimanche 3/05		
Lundi 4/05		
Mardi 5/05		
Mercredi 6/05		
Jeudi 7/05		
Vendredi 8/05		
Samedi 9/05		

Votre règlement comprend : - Les droits d'exposition : 40 €   
- Votre adhésion : 20 €   
si moins de 26 ans 10 €  - mineur  5 €

**deux chèques différents à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme – 1 pour l'adhésion et 1 pour les droits d'exposition.**

**Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement de l'Exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tous recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées.**

**Afin d'assurer la qualité et le succès de cette prestation, la Société des Amis des Arts s'engage à recevoir les œuvres, organiser l'installation et le vernissage, promouvoir le Salon de Flesselles dans la presse et les médias, rédiger un catalogue, mettre un listing à la disposition du public, décerner les prix (article 6).**

**De son côté, l'artiste s'engage à respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait des œuvres, ainsi que le règlement dans sa totalité, accueillir le verdict du jury avec sérénité, s'acquitter du droit d'exposition, être présent sauf empêchement majeur au vernissage.**

Date : Signature (Précédé de la mention "lu et approuvé") :

À la demande des visiteurs chaque exposant s'engage à assurer au moins une permanence (plus selon disponibilités).

### ATTENTION

**Tout dossier incomplet ne sera PAS PRIS EN COMPTE !**

Les photos doivent nous parvenir **impérativement et sous format JPEG**

Les œuvres ne correspondant pas aux photos sélectionnées ne seront pas exposées.

# RÈGLEMENT

<b>ARTICLE 1</b>	<b>COTISATION</b>	20 € (10 € pour les moins de 26 ans, 5 € pour les mineurs). - Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon.
<b>ARTICLE 2</b>	<b>DROITS D'EXPOSITION</b>	40 € - 10 € pour les moins de 26 ans – 5 € pour les mineurs <u>si vous exposez peintures et sculptures vous devrez régler 2 droits d'exposition</u>
<b>ARTICLE 3</b>	<b>NOMBRE D'ŒUVRES</b>	6 maximum – le format est libre mais la totalité de vos œuvres doit tenir dans une surface de 2 m de hauteur sur 1.20 m de largeur (1 seul espace par personne)
	<b>TECHNIQUES ET FORMAT</b>	Toutes les techniques sont admises, peinture, sculpture, mosaïque, photographie..... Au dos de chaque œuvre doit figurer le TITRE – NOM – Prénom de l'Artiste
	<b>PRESENTATION DES ŒUVRES</b>	Les œuvres devront être originales, <u>récentes et inédites</u> . Toutes les tendances, toutes les inspirations, tous les styles sont permis, <b>pour autant que l'ensemble des œuvres présentées reste dans une même cohérence et respectent l'éthique de notre salon.</b> <b><u>NE PAS OUBLIER LE SYSTÈME D'ACCROCHAGE PAS DE PITONS QUI RESSORTENT ILS DOIVENT ETRE VISSÉS OU SCOTCHÉS A L'INTERIEUR DU CHASSIS</u></b>
	<b>SCULPTURES SOCLES</b>	6 socles maximum obligatoires pour les sculptures qui le nécessitent. Couleur neutre (de préférence : gris – noir – blanc ou beige et en excellent état.- Prévoir un système de fixation pour les œuvres fragiles. Pour les petites œuvres : 3 = 1 grande
<b>ARTICLE 4</b>	<b>ENVOI DES PHOTOS</b>	PAS DE PHOTOS SUR PAPIER, UNIQUEMENT par MAILSOUS FORMAT JPEG à <a href="mailto:lesamisdesartsdelasomme@gmail.com">lesamisdesartsdelasomme@gmail.com</a> <b>PAS DE PDF</b> IMPORTANT : Bien indiquer sous vos photos : LE TITRE – ET LA TECHNIQUE
<b>ARTICLE 5</b>	<b>CONCOURS</b>	Si vous désirez participer au concours, le thème en est : <b><u>"les arbres"</u></b> une œuvre de l'ensemble que vous présenterez doit concerner ce thème. <b><u>D'autre part nous vous demandons d'être particulièrement rigoureux afin de respecter une parfaite harmonie, au niveau des thèmes, des couleurs et des encadrements.</u></b>
<b>ARTICLE 6</b>	<b>SERONT REFUSEES</b>	<b><u>Le jour du dépôt, les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer toute œuvre ne correspondant pas à celle présentée sur photo, ainsi que celles ne respectant pas l'harmonie demandée (thèmes, couleurs, encadrement).</u></b> Dès réception de vos photos vous serez informé si certaines de vos œuvres ne respectent pas ces instructions afin de vous permettre d'y remédier Seront refusés également, les dossiers sans photo - Les copies d'œuvres d'artistes - <b><u>Les œuvres déjà exposées précédemment</u></b> - Les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon - <b><u>Les œuvres dépassant la surface impartie.</u></b>
	<b>LES PRIX</b>	Le jury décernera les prix, lors du vernissage pour le concours : <b>1<sup>er</sup> prix 200 € - 2<sup>ème</sup> prix : 100 €.</b> Prix coups de cœur pour l'ensemble d'une œuvre : <b>1er prix 200 € - 2ème prix : 100€</b> - . <b><u>Les lauréats seront hors concours pour deux années consécutives. Les prix ne sont pas cumulables.</u></b>
<b>ARTICLE 7</b>	<b>ASSURANCE</b>	Malgré le gardiennage et la mise sous alarme du château l'association décline toute responsabilité en cas de vols ou d'actes de vandalisme qui pourraient survenir à tout moment de l'exposition. Il est donc conseillé à l'artiste d'assurer ses œuvres s'il le juge nécessaire. L'artiste renonce par l'acceptation du règlement à tout recours contre l'association en cas de dommages subis sur les œuvres qu'elle qu'en soit la cause.
<b>ARTICLE 8</b>	<b>VENTE DES ŒUVRES</b>	L'exposant s'engage à faire un don de 15% sur le prix de vente de l'œuvre à l'association. Ce don, ainsi que les droits d'exposition contribuent aux frais d'organisation et de publicité qui sont à la charge de l'Association. <b><u>Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente.</u></b> Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.
<b>ARTICLE 9</b>	<b>DEPÔT RETRAIT</b>	Dépôt le mercredi 29 avril 2020 de 14 h 30 à 19 h. Retrait le dimanche 10 mai 2020 à partir de 18 h. Le décrochage se fera <b>UNIQUEMENT</b> par les membres du conseil d'administration.
	<b>INVITATIONS CATALOGUE</b>	Les invitations affiches et flyers, seront envoyées par Mail ou disponibles à la Dodane (15/17, rue de la Dodane AMIENS les weekends d'exposition entre 15 h et 17 h 30 – voir calendrier en suivant ce lien : <a href="http://lesamisdesarts-delasomme.com/media/1-calendrier-2020.pdf">http://lesamisdesarts-delasomme.com/media/1-calendrier-2020.pdf</a> ). Un catalogue de l'expo avec une photo d'une œuvre de chaque artiste sera offert.

**VERNISSAGE : le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020 à 12 h 30**